

Facebook aurait soldé une gênante histoire de plagiat

Facebook aurait déboursé 65 millions de dollars pour mettre un terme aux plaintes répétées des créateurs du site **ConnectU**.

L'information, reprise par de nombreux sites d'information américains, proviendrait d'une fuite publiée dans la newsletter du cabinet d'avocat chargé de défendre les droits de ConnectU. Dans cette lettre, les avocats citent, au nombre de leurs succès, l'affaire Facebook-ConnectU, un cas pour lequel ils ont réussi à obtenir pour leur client la somme de 65 millions de dollars en *cash* et en stock options.

"65 millions de dollars est une somme importante, qui dépasse certainement le coût de la défense", explique Chris Scott Graham, un des avocats de Facebook. "Mais cela ne représente qu'un pourcentage mineur de la valeur[de Facebook]. Il s'agit d'un dédommagement basé sur des considérations autres que le bien-fondé de la plainte. »

L'arrangement financier, maintenu secret par les deux parties n'avait, jusque-là, pas été confirmé. Même le cabinet d'avocat à l'origine de la fuite avait refusé de fournir plus d'indications.

Cet accord devrait permettre à Mark Zuckerberg et Facebook de tourner une page particulièrement embarrassante.

En 2004, les créateurs du site ConnectU, une plate-forme de réseaux sociaux réservée aux étudiants d'Harvard avaient déposé une plainte contre Mark Zuckerberg, lui-même élève de cette école. Pour ces derniers, le créateur de Facebook s'était largement inspiré de ConnectU pour créer son propre service.